

Jugement moral, extraversion, névrosisme et délinquance

RÉSUMÉ

Deux groupes de délinquants incarcérés ont été comparés à deux groupes contrôles non délinquants. Aucune différence significative n'a été mise en évidence entre les quatre groupes dans le mode de jugement moral, alors que des différences existent dans les quatre autres modes de jugement. Il existe une corrélation statistique entre les deux dimensions de la personnalité (extraversion et névrosisme) et, par ailleurs, les délinquants sont plus extravertis et plus névrosiques que les témoins. Il n'existe pas de corrélation significative entre les deux dimensions de la personnalité et les cinq modes de jugement, quoique ces deux groupes de variables permettent ensemble une meilleure distinction entre criminels et non-criminels.

Moral judgement, extraversion, neuroticism and delinquency. Two groups of imprisoned criminals were compared with two non-criminal control groups. In the category of moral judgement, no difference was found between the various groups. In the four other categories of judgement some differences occurred. A high correlation was found between the two personality dimensions of extraversion and neuroticism and criminals were more extravert and more neurotic than non-criminals. There was no significant correlation between the two dimensions of personality and the five categories of judgement, yet both groups of variables contributed more to the distinction between the delinquents and the non-delinquents when they were together.

Introduction

A — NIVEAU DE JUGEMENT MORAL ET COMPORTEMENT.

Ces vingt dernières années, nombreuses ont été les recherches étudiant le lien entre le jugement moral d'une personne et son comportement. Citons ici les travaux de Kohlberg (1969, 1970, 1971) et de McNamee (1977). Ces études montrent que le comportement est fortement lié au niveau de jugement moral. L'action morale demande comme condition préalable une réflexion éthique arrivée à maturité. L'individu qui est parvenu à un niveau moral élevé a développé en lui les raisons capables

* Docteur Moïse ADDAD, professeur de criminologie, université de Bar-Ilan, Ramat-Gan (Israël).

** Docteur Michel BÉNÉZECH, psychiatre-criminologue, service médico-psychologique régional des prisons, maison d'arrêt, 17, rue du Chouiney, 33170 Gradignan.

d'éviter un comportement immoral. Ces travaux sont en accord avec ceux de Piaget (1932) dont le point de vue est fonctionnel. Il existe des fonctions fixes communes à tous les âges. A tous les niveaux, l'activité découle d'un besoin quelconque qui la déclenche et le cerveau s'efforce de comprendre ou expliquer les phénomènes. Les dissemblances comportementales des individus sont le résultat de leurs structures mentales différentes qui dépendent de l'organisation neurologique des fonctions cérébrales. La forme de cette organisation détermine le comportement. Les recherches de Kohlberg (1963, 1971), concernant le développement de la réflexion éthique, mettent en évidence la présence d'un processus continu et l'existence de six étapes universelles. Ces six étapes de réflexion peuvent être divisées en trois niveaux essentiels, chaque niveau comprenant deux divisions subsidiaires : les niveaux préconventionnel, conventionnel, et postconventionnel ou autonome.

Au premier niveau, appelé préconventionnel, l'individu est concentré sur sa propre personne. Sa morale est principalement hétéronome, c'est-à-dire dépendante de la volonté extérieure des êtres humains (parents, enseignants, etc.) pour qui il a de l'estime. La réalité est perçue différemment, en fonction des désirs égoïstes de la personne et elle peut ainsi déformer la vérité sans mauvaise intention (Piaget). Les principes de la vérité et du mensonge, du bien et du mal, sont pris littéralement mais non dans leur essence spirituelle. Les règles de conduite, qui ne possèdent aucune autonomie, dépendent des besoins individuels et du pouvoir de ceux qui transmettent les principes et les symboles du bien et du mal. Dans notre travail, ce niveau a été appelé jugement intéressé.

Le deuxième niveau, dit conventionnel, est caractérisé par le fait que l'individu accepte l'ordre social et ses lois par l'accord et la volonté de se comporter selon la loi. Dans sa première période (stade 3 de Kohlberg), le bon comportement est celui qui est accepté par les autres personnes (les membres du groupe) qui sont significatives pour lui et il reçoit leur approbation et leur encouragement. A la fin de cette période de développement (stade 4 de Kohlberg), l'orientation de l'individu est renforcée dans le sens du caractère sacré des lois. La personne juge comme "bien" toutes les situations qui renforcent les lois dominantes et l'ordre social. Il y a donc une sorte de "congélation" de la loi dans le jugement de l'individu. Bien se comporter signifie satisfaire les obligations sociales pour elles-mêmes. Dans nos travaux, nous avons appelé ce niveau le jugement social.

Le troisième niveau, appelé postconventionnel, apparaît à l'adolescence et s'exprime par la recherche de principes moraux absolus qui ne dépendent pas d'un groupe spécifique et se situent en dehors de l'identification de l'individu avec d'autres personnes ou groupes. Bien qu'il y ait mise en

valeur de l'aspect légal, il existe une possibilité de changement de la loi, grâce à une révision rationnelle, au profit de l'individu et du groupe. Plus tard, le développement continue dans le sens d'une interiorisation des décisions de la conscience mais sans principes rationnels ou universels clairs (stade 5). Dans la suite du développement (stade 6 de Kohlberg), l'individu adopte les principes moraux logiques et universels qui sont abstraits. Ce ne sont pas des généralités morales concrètes, mais les principes universels de justice, vérité, égalité des droits, l'estime de l'homme tel qu'il est, récompense à ceux qui suivent le droit chemin, et le désir d'une aide mutuelle.

Le résultat du développement de ce troisième niveau caractérise, selon Kohlberg et les autres, le comportement moral. Kohlberg (1971) conclut que « le crime est la forme la plus extrême du mépris persistant du comportement idéal. Le crime indique, par conséquent, un jugement moral bas ou préconventionnel ». Dans nos travaux, nous avons appelé ce niveau de jugement, le jugement moral. Le développement des processus du jugement se fait toujours dans le même ordre et dans une continuité universelle qui ne subit pas de changements. Les stades de développement moral concernent la structure, non le contenu. Ils montrent le "comment" on juge et on pense et non le "pourquoi". Ces stades ont une base structurelle cognitive. Cependant, le lien entre eux est constitué par le fait que l'atteinte du stade logique est antérieure à l'obtention du stade moral (Kohlberg et Turiel, 1971).

B — LA CONSCIENCE MORALE ET LE COMPORTEMENT SELON EYSENCK.

Eysenck (1965), Boddy (1978) et d'autres auteurs classent les individus selon leur tendance à l'introversion ou à l'extraversion. Eysenck (1967) pense que ces facteurs de personnalité sont héréditaires et résultent de différences physiologiques dues au fonctionnement individuel du cortex. Les introvertis possèdent de hauts niveaux d'excitation dans le cortex qui contrôle et coordonne les processus recevant les stimulations externes aussi bien que les processus de réactions à ces stimuli. A l'opposé, les individus extravertis ont un cortex plus passif, à bas niveau d'excitation, qui exerce un contrôle limité sur les stimuli et facilite le passage immédiat à l'acte et à l'expression. De ce fait, l'extraverti accepte beaucoup moins facilement que l'introverti des habitudes de conditionnement et d'apprentissage, ce qui lui donne un niveau insuffisant d'adaptation sociale. Cette catégorie d'individus a toujours tendance à être à la recherche d'excitations et de sensations à cause de la faible excitation de leur cerveau. Du fait de sa difficulté à être conditionné, à inhiber ses réactions, l'extraverti est plus impulsif et résiste moins à la tentation.

La conception de Eysenck est en accord avec les découvertes concernant la théorie de l'apprentissage et cet auteur parvient à la conclusion que, psychologiquement, la conscience est seulement une réaction conditionnée. Comme d'autres chercheurs, Eysenck trouve que le facteur extraversion est très fréquent chez les criminels qui, par ailleurs, présentent une tendance à des émotions fortes et à la constitution physique mésomorphe.

C — PRÉDICTION DU COMPORTEMENT CRIMINEL.

Les résultats de ces recherches, qui montrent l'universalité des processus de développement moral et l'existence d'un lien entre le niveau de jugement moral de l'individu et son comportement, nous amènent à supposer que la population israélienne ne présente pas de différence essentielle par rapport à d'autres populations. Certains auteurs, comme Eysenck (1971, 1973 et 1977), Gutman (1966), Høglugi et Forrest (1970), Burgess (1972) pensent que le délinquant a une personnalité marquée par un haut degré d'extraversion et de névrosisme (forte émotivité). Les sujets qui deviennent criminels sont en effet en majeure partie issus du groupe de ceux qui avaient été classés parmi les émotifs et les extravertis dans leur enfance. Les trois éléments précités (niveau de jugement moral, extraversion, névrosisme) permettent donc de tenter de prédire la criminalité et les moyens de la prévenir. La prédiction de la délinquance se fera ainsi : le système inhibiteur du comportement déviant est principalement le résultat du conditionnement (Eysenck, 1970, 1971 ; Mednick, 1977, 1978) tandis qu'au contraire le comportement socialement acceptable provient principalement du développement cognitif (Kohlberg, 1973, 1975). Nous supposons donc qu'un niveau de jugement moral élevé aura l'effet de modérer les deux composantes de la personnalité, exactement comme un bas degré de névrosisme ou d'extraversion pourra influencer le comportement.

Le niveau de jugement moral d'un individu, comme les recherches le prouvent, ne permet pas de savoir comment il a été formé. Il existe des groupes d'individus qui, bien que possédant le même niveau apparent de jugement moral, vivent et se comportent de façon tout à fait différente. Ainsi, Sykes et Matza (1957) pensent que les délinquants ne sont pas fondamentalement opposés aux conceptions dominantes du bien et du mal, se contentant de les neutraliser en évoquant une série d'excuses, de circonstances atténuantes, de clauses d'exceptions. Ils n'obéissent pas à des impératifs moraux qui leur dicteraient de voler, ils se donnent la licence d'agir ainsi (Cusson, 1983). Nous en déduisons par conséquent qu'une distinction doit être faite entre le niveau de jugement moral interne, qui résulte d'un processus intériorisé de développement cognitif qui se poursuit au cours des ans, et le niveau de jugement moral externe résultant

de l'assimilation de modèles normatifs, de modes de pensée et d'impératifs catégoriques, qui, lui, est dénué d'intériorisation des valeurs et des conflits moraux. Le niveau de jugement moral interne influence profondément la conduite de l'individu, alors que le niveau externe en est incapable de façon régulière, la personne agissant selon les circonstances et sa situation sociale. Il est possible qu'un fort niveau de névrosisme et d'extraversion rende difficile le processus d'intériorisation des valeurs sans lequel le niveau moral ne peut influencer durablement la conduite.

Nous nous proposons dans ce travail d'étudier et de comparer les mesures des dimensions de la personnalité (extraversion et névrosisme) et du jugement moral chez des délinquants incarcérés et des non délinquants.

Méthode

A — LA POPULATION ETUDIÉE.

La population de notre recherche (195 individus) est divisée en quatre groupes, dont deux sont des groupes de délinquants et deux des groupes témoins non délinquants. Les deux groupes délinquants comprennent 113 délinquants récidivistes. Le premier comprend 67 jeunes âgés de 17 à 21 ans, incarcérés dans une prison israélienne. Le second comprend 46 adultes âgés de 22 à 50 ans, incarcérés pendant la même période dans une autre prison du même pays. En comparaison, les deux groupes non délinquants comprennent 82 sujets, dont 51 jeunes âgés de 17 à 21 ans, et 31 adultes âgés de 22 à 50 ans. Les quatre groupes sont semblables, en ce qui concerne les variables suivantes : sexe (tous des sexe masculin), scolarité (de 8 à 10 ans d'études), pays d'origine (70 % viennent d'Afrique du Nord, 30 % d'Europe), niveau économique (moyen-bas), importance de la fratrie (5 à 8 enfants).

B — LES INSTRUMENTS DE RECHERCHE.

1) *Questionnaire concernant les données socio-démographiques.*

Ce questionnaire comprend les données qui ont permis de sélectionner les individus, en vue de constituer les quatre groupes de recherche : sexe, date de naissance, nombre de frères et sœurs, lieu d'habitation, pays d'origine des parents, profession des parents, évaluation de la situation économique de la famille.

2) *Questionnaire d'extraversion et de névrosisme (M.P.I.).*

Nous avons employé le questionnaire élaboré par Eysenck (1969). Il comprend 48 questions, 24 concernant l'extraversion et 24 le névrosisme. Chaque question offre trois possibilités de réponse : "oui", "non", point d'interrogation (ne sait pas).

Par exemple : 1. Etes-vous heureux de réaliser une activité qui demande de la rapidité ? : oui, non, ? 2. Vous sentez-vous parfois gai ou déprimé, sans raison apparente ? : oui, non, ?

La mesure de l'extraversion du sujet se fait en fonction de la notation élaborée par Eysenck. On obtient une suite dans laquelle l'extraversion maximale est attribuée aux sujets ayant reçu 48 points (24 réponses d'extraversion positives multipliées par 2). L'écart de l'extraversion va de 24 à 48 points. Tous les sujets ayant accumulé de 24 à 0 points tendent vers l'introversion. Le névrosisme chiffré comme l'extraversion va sur un axe de 0 (névrosisme nul) à 48 (névrosisme maximum).

3) *Questionnaire relatif à l'examen des modes et des niveaux de jugement.*

a) Les modes de jugement :

Nous avons employé la série des 15 questions dilemmes inspirées du test du "Tsedek" de Baruk (1972) et validées pour la société israélienne. Les dilemmes décrivent une situation éveillant un débat moral intérieur. A chaque dilemme sont proposées comme réponses cinq formes différentes de jugement, plus une possibilité de réponse libre. Lorsque la réponse libre est choisie (environ 2 % des réponses), l'expérimentateur (toujours le même, M. A.) la range dans l'un des cinq modes de jugement qui semble correspondre le mieux à cette réponse. Les modes de jugement sont rangés en cinq classes, inspirées de celles de Baruk. Nous les décrivons ci-dessous :

1) *Jugement moral (moral judgement)* : il est basé sur des valeurs universelles absolues. Ce mode de jugement est autonome (Kohlberg, 1975) et correspond au niveau opérationnel cognitif de Piaget ou au niveau de conscience de Bull (1969).

2) *Jugement social (social judgement)* : il est dicté par les besoins sociaux immédiats. L'homme voit la société, comme le facteur déterminant son jugement. L'intérêt général peut le conduire à des sacrifices, l'individu étant secondaire par rapport aux besoins sociaux. Ce jugement représente le modèle de l'égoïsme social. Il appartient au niveau sociométrique de Kohlberg, au niveau de jugement conventionnel de Piaget et au niveau sociométrique de Bull.

3) *Jugement intéressé (self-interest or selfish judgement)* : ce jugement non moral est basé sur l'égoïsme personnel. La réflexion est dirigée par les besoins propres et personnels de l'individu. Tous les moyens sont bons à la réalisation du but égoïste. Le "moi" de l'individu, c'est-à-dire lui-même, fixe la norme pour le bien ou le mal. Cette classe de jugement correspond au jugement hétéronome, préconventionnel de Kohlberg, au stade préopérationnel de Piaget et au niveau de l'hétéronomie (la peur comme facteur d'obéissance) de Bull.

4) *Jugement de constatation de fait (absence of judgement)* : il indique une absence de jugement personnel intérieur. L'usage guide le jugement. De cette façon, il n'y a pas de confrontation de valeurs entre les besoins personnels ou sociaux. Cette forme de jugement est dépourvue de vitalité personnelle et est dirigée par des rites comportementaux et/ou de pensées : "c'est comme ça". Elle peut révéler une situation de désespoir devant un sort cruel ou un système de pouvoir qui ne peut pas être changé (exemple du détenu ou du militaire).

5) *Double judgement (double-bind or ambiguous judgement)* : ce jugement ambigu met l'homme en face de facteurs contraires à ses intérêts, comme par exemple besoins individuels contre besoins sociaux, sans possibilité de choisir entre eux. Il dévoile la réflexion qui englobe le message double. Il libère l'homme de l'obligation morale de prendre parti et lui offre ainsi un moyen de se dérober.

b) Les niveaux de jugement :

Les trois premiers modes de jugement (1, 2, 3) représentent les niveaux de jugement, du plus élevé (niveau moral) au plus bas (niveau non-moral du jugement intéressé). Les deux modes de jugement supplémentaires (de constatation de fait et double jugement) nous permettent un diagnostic plus détaillé. Le jugement d'un individu est complexe, hétérogène, et comprend à un degré plus ou moins élevé différents modes qui expriment non seulement un niveau mais un profil de jugement. Nous pensons que la nature du dilemme amène à un niveau variable de conflit, ce qui conduit la personne questionnée, d'une part à différents modes de jugement et, d'autre part, à changer de niveau de jugement. Ce propos est éclairé par les exemples ci-dessous, pris directement dans le questionnaire (nous avons ajouté, entre parenthèses, le mode de jugement correspondant à chaque réponse).

Premier exemple de dilemme (inspiré de la question n° 7 du test du Tsedek) : Reuven poursuivait sa route à pied lorsqu'il vit soudain son ennem: Shimon gisant blessé sur la route et appelant à l'aide. Reuven refusa d'aider Shimon et ne lui permit pas d'arriver jusqu'à l'hôpital,

pensant que c'était l'occasion de se venger. Que pensez-vous de la conduite de Reuven ? Choisissez l'un des avis suivants, ou exprimez votre propre avis : a) la conduite de Reuven est honteuse. Quelles que soient les circonstances, il faut toujours aider un homme blessé, même si cet homme est votre ennemi (jugement moral) ; b) Reuven n'était pas capable d'aider Shimon, car celui-ci était son ennemi. Il est d'usage dans la société de penser et de se comporter ainsi (jugement social) ; c) Reuven a bien agi. Il a bien fait de ne pas aider son ennemi, et a pu ainsi s'en débarrasser (jugement amoral intéressé) ; d) en agissant ainsi, Reuven s'est vengé de son ennemi Shimon (constatation de fait) ; e) tout dépend de ce que Shimon a fait à Reuven. Il est possible que Shimon ait assassiné l'épouse de Reuven ou qu'il ait été cause en partie de sa mort. Reuven a eu alors raison de ne pas l'aider. D'un autre côté, si leur inimitié dépend d'une vieille dette ou de quelque chose de peu important, alors la conduite de Reuven est injustifiée (double jugement) ; f) exprimez votre avis personnel.

Exemple supplémentaire de dilemme (inspiré de la question n° 8 du test du Tsedek) : dans un hôpital, il est d'usage de faire une séparation entre différentes unités de soins de la façon suivante : certaines unités sont conçues pour les malades incurables et d'autres pour les malades curables. La plus grande partie du budget est consacrée à améliorer les unités des malades ayant des chances de guérir, alors que les malades incurables ne reçoivent qu'une part minime de l'argent. Que pensez-vous de cette méthode de gestion ? Choisissez une des réponses suivantes : a) une telle différence entre les malades est inhumaine. Tout malade a droit à la même attention et au même traitement, sans rapport avec ses chances de guérison (jugement moral) ; b) la direction de l'hôpital a bien fait. Elle a donné de meilleurs soins à ceux qui ont plus de chances de guérir et s'est débarrassée du fardeau de ceux qui sont incurables (jugement intéressé) ; c) il est préférable de sacrifier les malades chroniques dont les chances de guérir sont minimes, en particulier si l'hôpital leur fournit le minimum dont ils ont besoin. Grâce à cela, il libère le reste de ses ressources financières au bénéfice des malades qui ont une chance de guérir. Le souci des malades guérissables doit être la ligne conductrice des décisions de la direction (jugement social) ; d) ainsi, la direction de l'hôpital a fait la différence entre les malades guérissables et les chroniques, sans espoir de guérison (constatation de fait) ; e) la direction n'a pas eu raison d'agir ainsi. Toutefois, il se peut qu'elle n'ait pas eu d'autres choix, puisqu'elle voulait donner les meilleurs soins aux malades qui peuvent être guéris (double jugement) ; f) exprimez votre avis personnel.

C — LA PROCÉDURE.

Les sujets appartenant aux quatre groupes étudiés ont été testés séparément. La plupart d'entre eux ont répondu aux questionnaires de personnalité et jugement moral en présence du seul examinateur qui les leur avait remis. Quelques individus étudiés ont passé ensemble les épreuves dans une même pièce en présence de l'examinateur. Il faut remarquer que les conditions techniques d'une telle recherche en milieu pénitentiaire constituent une contrainte qui ajoute une dimension particulière à l'investigation des groupes délinquants. Tous les individus étudiés ont opéré selon des instructions précises. Ils pouvaient poser des questions, et à des questions similaires ils recevaient des réponses identiques. Il leur a été expliqué qu'ils ont été choisis au hasard et que le but des questionnaires est de connaître leur point de vue, leurs sentiments et opinions concernant divers problèmes. Ils étaient assurés de l'anonymat et pour éviter leur méfiance (particulièrement pour la population délinquante) on leur a demandé de remettre eux-mêmes les questionnaires remplis au milieu de la pile des autres questionnaires. Enfin, on a expliqué aux personnes testées que leurs réponses constitueraient la matière première d'une recherche qui pourrait leur être bénéfique.

Résultats

A — MODES DE JUGEMENT.

Notre propos est d'examiner les différences entre les deux groupes délinquants et les deux groupes témoins, selon les différents modes de jugement.

Les quinze dilemmes présentés aux sujets ont reçu des réponses de jugement différentes. Les notes concernant les modes de jugement ont été attribuées selon le choix de chaque réponse. Le nombre de réponses dans chaque catégorie de jugement a été divisé par le nombre global de réponses et multiplié par 100 (ont été inclus dans l'échantillon statistique les sujets ayant répondu au moins à douze parmi les quinze dilemmes). On a ainsi obtenu pour chaque individu étudié le pourcentage moyen par mode de jugement.

$$\text{Note de jugement (en pourcentage)} = \frac{\text{Total des réponses selon le mode de jugement exprimé}}{\text{Total des questions auxquelles le sujet a répondu}} \times 100$$

La structure du questionnaire de jugement crée une certaine dépendance entre les différents modes de jugement, étant donné que la réponse choisie pour un dilemme ôte la possibilité de donner une autre réponse pour

ce même dilemme. La vérification au moyen d'une analyse de facteurs comme "principales composantes" de toute la population de l'enquête montre que cette dépendance n'est pas trop élevée, car il y a deux facteurs différents des modes de jugement. Un facteur constitue la catégorie du jugement moral, tandis que le second facteur représente les autres formes de jugement (jugement intéressé, social, constatation de fait et double jugement).

La variable principale, la délinquance, est divisée en deux composantes : délinquants incarcérés contre non délinquants. La deuxième variable, l'âge, est divisée elle aussi en deux composantes : jeunes contre adultes. Les moyennes et les écarts types des cinq modes de jugement des deux groupes délinquants et des deux groupes témoins sont représentés sur le tableau 1, et dans leurs formes graphiques sur le graphique 1.

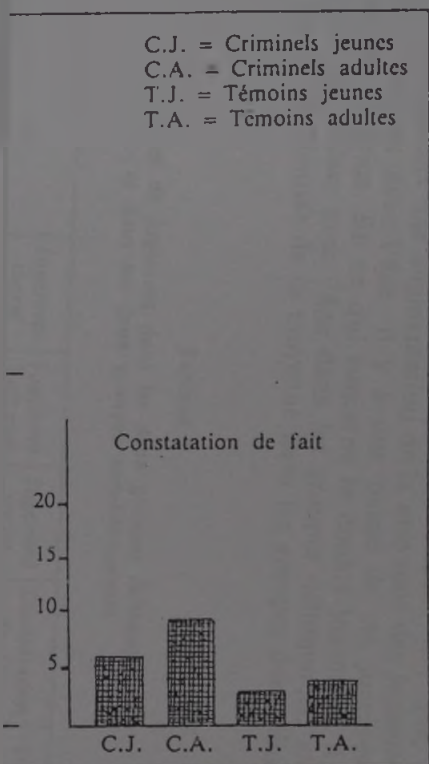
Le résultat le plus marquant est que dans la catégorie du jugement moral il n'y a pas de différence significative entre les groupes d'analyse, c'est-à-dire que l'ensemble des délinquants et des non délinquants ont choisi le jugement moral dans la même proportion. De même, au sein des délinquants et des non délinquants, jeunes et adultes ne se sont pas distingués par leur choix dans ce mode de jugement. Le jugement moral, en tant que facteur isolé (cf. plus haut) ne permet donc pas de faire une distinction entre les groupes. A noter que la moyenne de jugement moral est basse dans les quatre groupes.

Au contraire de la similitude des moyennes de jugement moral des délinquants et non délinquants, on a trouvé des différences dans les autres modes de jugement. L'examen des résultats montre que les deux groupes délinquants ont choisi plus souvent des jugements intéressés que les groupes témoins ($F = 26,31$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). Il en est de même pour le jugement de constatation de fait ($F = 14,79$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). En ce qui concerne le jugement social, on trouve une moyenne plus élevée pour les délinquants adultes par rapport au groupe adulte témoin ($F = 3,46$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). On peut constater l'inverse entre jeunes délinquants et jeunes non délinquants. Pour ce qui est du double jugement, il existe une différence entre l'ensemble des délinquants et non délinquants et entre les deux groupes délinquants (jeunes et adultes). Pour cette catégorie de jugement, les non criminels ont choisi plus fréquemment ce mode de réponse.

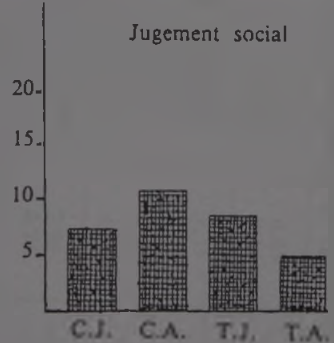
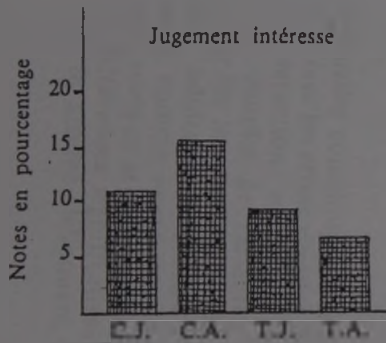
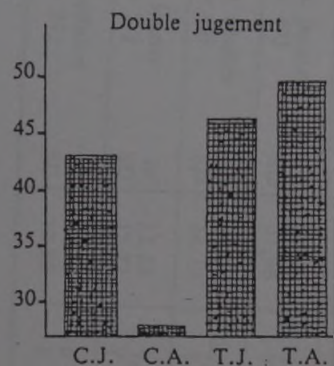
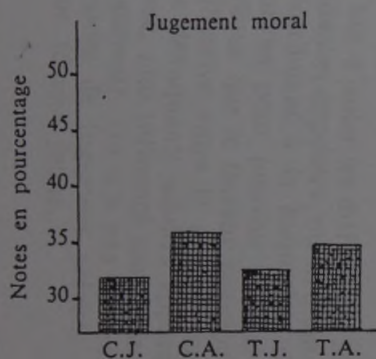
B — DÉLINQUANCE.

Il existe une relation entre la variable délinquance et la variable âge dans trois modes de jugement : jugement intéressé ($F = 10,69$, $df = 1/191$, $p < 0,01$), jugement social ($F = 9,24$, $df = 1/191$, $p < 0,01$) et double

Graphique 1. — Pourcentages des modes de jugement dans les quatre groupes.



C.J. = Criminels jeunes
 C.A. = Criminels adultes
 T.J. = Témoins jeunes
 T.A. = Témoins adultes



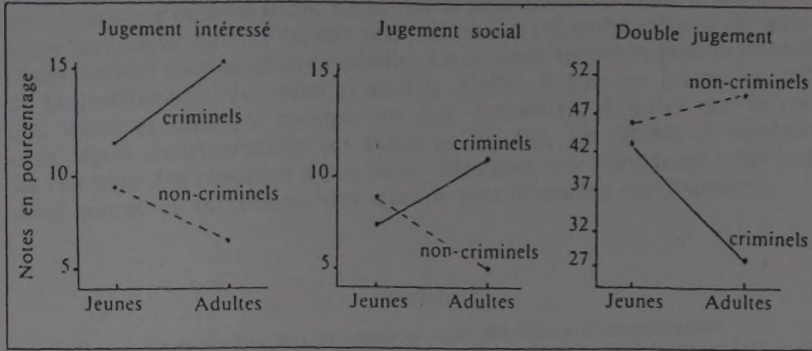
jugement ($F = 19,91$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). La visualisation de cette interaction se trouve dans le graphique 2. On peut voir que, s'il y a chez les délinquants une augmentation de la moyenne des jugements intéressés et sociaux avec l'âge, il y a une baisse de ces jugements dans les groupes témoins. En ce qui concerne le double jugement, il y a au contraire une baisse avec l'âge dans les groupes délinquants, alors que l'on trouve une hausse de la moyenne dans les groupes non délinquants.

Tableau 1
Modes de jugement dans les deux groupes délinquants
et dans les deux groupes non-délinquants

		Jugement moral	Jugement intéressé	Jugement social	Constatation de fait	Double jugement
Criminels jeunes (N = 67)	M	31,96	11,58	7,26	6,03	43,16
	SD	21,96	7,43	8,02	7,31	16,19
Criminels adultes (N = 46)	M	35,97	15,91	10,85	9,31	27,96
	SD	14,39	8,66	9,73	9,43	13,04
Témoins jeunes (N = 51)	M	32,63	9,54	8,67	2,92	46,25
	SD	12,72	7,48	7,15	4,52	12,18
Témoins adultes (N = 31)	M	34,71	6,72	5,00	3,90	49,66
	SD	13,80	4,22	6,32	8,23	10,97

Dans le but d'isoler les différences individuelles contribuant à la formation de tendances opposées, ou en d'autres termes les effets simples (*simples effects*) contribuant à la formation de l'interaction, on a pratiqué un test de Duncan pour pouvoir comparer les couples de variantes. Cette analyse indique que le facteur principal pour les interactions est la différence significative entre le groupe criminel adulte et le groupe témoin adulte. Les délinquants adultes apparaissent comme ayant un jugement plus intéressé, plus influencé par les intérêts sociaux et moins ambivalent (double jugement). On n'a pas trouvé de différences significatives dans les trois modes de jugement précités entre le groupe délinquant jeune et le groupe témoin jeune.

Graphique 2. — Modes de jugement, délinquance et âge.



C — AGE.

En ce qui concerne la variable âge, on a trouvé un effet principal marquant dans la catégorie du double jugement où les délinquants jeunes présentent plus d'ambivalence que les adultes ($F = 7,93$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). Dans la catégorie constatation de fait, il apparaît un effet principal marquant selon lequel les jeunes se servent moins de ce mode de jugement que les adultes ($F = 3,71$, $df = 1/191$, $p = 0,055$). Pour les autres modes de jugement, il existe des différences beaucoup plus faibles, selon l'âge des groupes délinquants. L'examen de l'interaction entre âge et délinquance permet de conclure que le groupe des délinquants adultes a plus influencé la différence trouvée entre les groupes délinquants et non délinquants, que le groupe des jeunes délinquants. Les adultes délinquants ont un jugement plus intéressé et moins ambivalent que les jeunes délinquants et ont plus agi en fonction des normes sociales (jugement social). On n'a pas trouvé de différences significatives en ce qui concerne les modes de jugement entre les groupes témoins.

D — JUGEMENT DANS DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES.

Dans le but d'examiner une variabilité éventuelle du jugement moral dans des conditions particulières entre les groupes étudiés, on a élaboré une division des réponses obtenues pour chaque item du questionnaire. Des différences significatives existent entre le groupe délinquant adulte et les trois autres groupes pour ce qui est des deux questions décrivant

une situation d'incarcération. La première présente le dilemme d'une femme jeune incarcérée du fait qu'elle n'a pas obéi à un ordre officiel de guerre (mobilisation) à cause d'une maladie. La seconde question pose le dilemme de la justification du refus d'un fils d'aller visiter en prison sa mère qui, veuve et isolée, a commis un acte antisocial. A noter que la mère avait légué antérieurement ses biens au dit fils. Le tableau 2 représente les résultats des réponses à ces deux dilemmes, en comparant entre jugement moral et la somme des quatre autres modes de jugement.

Tableau 2

Comparaison des réponses à deux dilemmes d'incarcération
entre le groupe des délinquants adultes et les trois autres groupes

	Incarcération d'une jeune femme			Fils se désintéressant de sa mère incarcérée		
	Jugement moral	Autres jugements	Sans réponse	Jugement moral	Autres jugements	Sans réponse
Criminels adultes (N = 46)	N 24 % 52,17	21 45,65	1 2,17	19 41,30	24 52,17	3 6,52
Trois autres groupes (N = 149)	N 106 % 71,14	34 22,81	9 6,04	8 5,36	138 92,61	3 2,03

On peut voir que lorsqu'il s'agit du cas neutre de l'incarcération d'une autre personne mise en prison sans justification morale (première question), 52 % du groupe des adultes délinquants ont choisi un jugement moral, contre 71 % des individus des trois autres groupes ($\alpha^2 = 8,165$, $p < 0,01$). A l'inverse, lorsque le dilemme concerne le fils qui s'est désintéressé de sa mère incarcérée (deuxième question), 41 % des adultes délinquants ont choisi le jugement moral, contre 5 % seulement parmi les hommes des trois autres groupes ($\alpha^2 = 40,642$, $p < 0,01$). Ainsi lorsque la situation est proche des incarcérés, comme la visite d'une personne détenue, le jugement des délinquants adultes est beaucoup plus moral que celui des individus appartenant aux autres groupes, alors que l'inverse s'observe lorsque le dilemme concerne la situation d'une personne incarcérée n'ayant aucune signification affective pour celui qui juge.

On a trouvé une différence significative supplémentaire dans le dilemme décrivant le comportement de deux enfants qui veulent aider un enfant plus faible dans une classe où tout le monde se moque de lui, mais qui ne l'ont pas fait par peur de leurs camarades. Dans cette situation si problématique à l'adolescence, une différence prononcée existe entre les réponses des jeunes par comparaison à celles des adultes, comme on peut le constater sur le tableau 3. Nous voyons que seuls 29 % des jeunes (délinquants et non délinquants) ont choisi le jugement moral, contre 52 % de l'ensemble des adultes ($\alpha^2 = 9,478$, $p < 0,01$).

En résumé, ces résultats confirment l'hypothèse que les délinquants jugent d'une autre façon que les non délinquants, en ce qui concerne les modes de jugement les plus précoces. De plus, il y a également interaction entre la variable âge et la variable délinquance pour ce qui est des modes de jugement intéressé, social et double jugement (graphique 1). On peut dire que le groupe délinquant adulte contribue d'une manière significative aux différences entre délinquants et non délinquants, alors que le groupe délinquant jeune diffère moins des deux groupes témoins. Nous représentons sur le graphique 3 les profils de jugement, selon les cinq différents modes relatifs aux quatre groupes de recherche. Il s'ensuit que dans les processus de jugement, les individus emploient tous les modes opérationnels avec une préférence pour les catégories de jugement non moraux (intéressé et social) chez les délinquants adultes, et pour le double jugement chez les adultes non délinquants. Les deux groupes de jeunes (délinquants et non délinquants) se ressemblent, ce qui tendrait à montrer que les jeunes délinquants n'ont pas encore adopté un profil de jugement de type délinquant âgé.

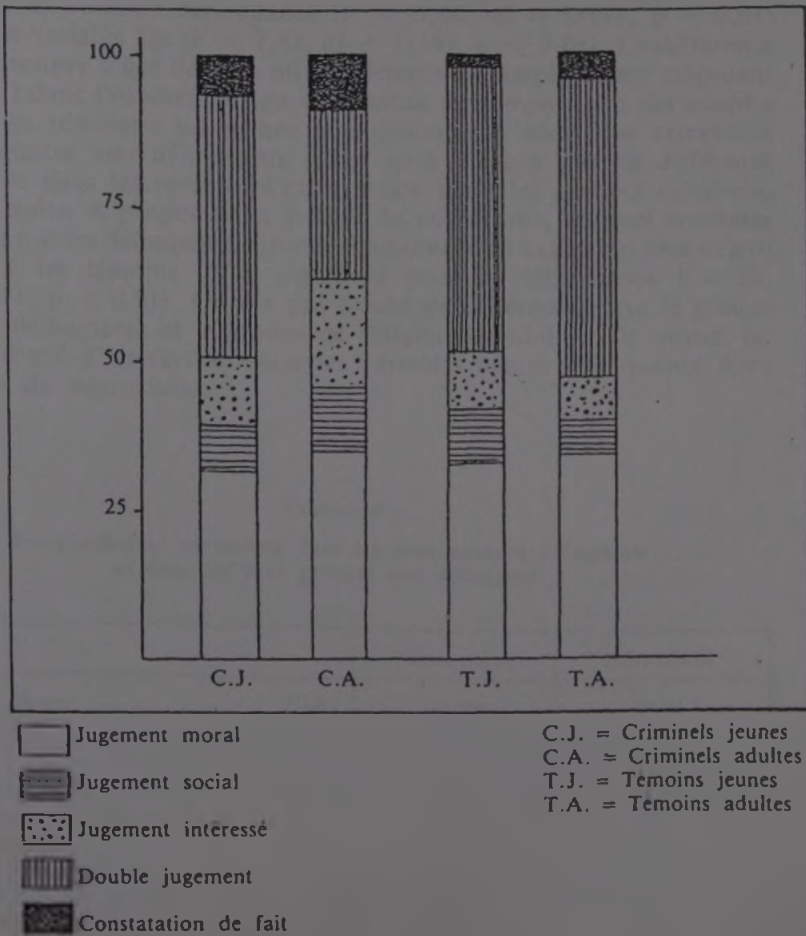
Tableau 3

Comparaison des réponses au dilemme concernant
un enfant subissant des moqueries
entre l'ensemble des jeunes et l'ensemble des adultes

	Jugement moral		Autres jugements		Sans réponse	
	N	%	N	%	N	%
Jeunes (N = 118)	34	29	80	68	4	3
Adultes (N = 77)	40	52	37	48	0	0

Graphique 3

Profils de jugement dans les deux groupes délinquants
et les deux groupes non délinquants



E — CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNALITÉ.

Nous allons maintenant examiner les relations pouvant exister entre criminalité et les deux mesures de personnalité : extraversion et névrosisme. Les moyennes et les écarts types des deux mesures concernant les deux

groupes délinquants et les deux groupes témoins sont représentés sur le tableau 4 et le graphique 4.

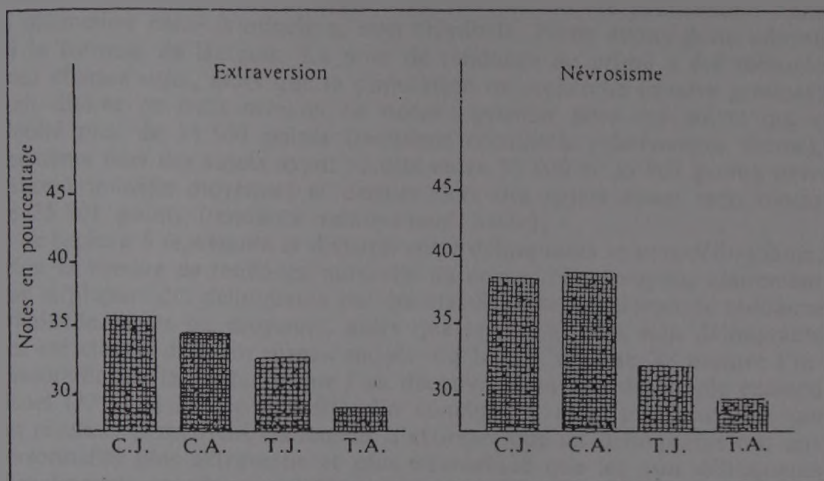
Comme on peut le constater, les délinquants sont, dans leur ensemble, plus extravertis que les non délinquants, de même que les jeunes (délinquants et non délinquants) sont plus extravertis que les adultes (délinquants et non délinquants). Dans une analyse de comparaison parallèle à celle concernant les modes de jugement, on a trouvé des différences significatives concernant la variable délinquance ($F = 27,66$, $df = 1/191$, $p < 0,01$) ainsi que la variable âge ($F = 7,42$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). La différence entre les groupes d'âge découle principalement du simple aspect marquant ($p < 0,01$) dans l'examen de test de Duncan de comparaison des couples des groupes témoins : les jeunes non délinquants sont plus extravertis que les adultes non délinquants alors qu'il n'existe pas de différence significative dans les niveaux d'extraversion entre les groupes criminels, jeune et adulte. A propos de la mesure du névrosisme, on peut constater clairement que les délinquants (jeunes et adultes) sont beaucoup plus névrosiques que les témoins (effet signifiant pour la délinquance $F = 89$, $df = 1/191$, $p < 0,01$). On n'a pas trouvé de différence entre le groupe de jeunes délinquants et le groupe de délinquants adultes. De même, on n'a pas trouvé d'interaction entre les variables âge et délinquance dans la mesure du névrosisme.

Tableau 4
Extraversion et névrosisme dans les deux groupes délinquants
et dans les deux groupes non délinquants

		Extraversion	Névrosisme
Criminels jeunes (N = 67)	M	35,58	38,31
	SD	4,73	4,62
Criminels adultes (N = 46)	M	34,65	38,72
	SD	5,43	5,42
Témoins jeunes (N = 51)	M	32,51	31,51
	SD	6,17	5,84
Témoins adultes (N = 31)	M	28,84	29,32
	SD	6,97	7,85

Graphique 4

Pourcentages d'extraversion et de névrosisme dans les quatre groupes



C.J. = Criminels jeunes
 C.A. = Criminels adultes
 T.J. = Temoins jeunes
 T.A. = Temoins adultes

Ces résultats confirment l'hypothèse que les délinquants sont plus névrosiques et plus extravertis que les témoins non délinquants. Nous devons cependant prendre en compte le fait que jusqu'ici ces deux composantes de la personnalité ont été examinées séparément. Dans cette situation, il est en effet possible que les résultats aient été obtenus en fonction d'un certain nombre de délinquants particulièrement extravertis mais non névrosiques, et d'autres délinquants très névrosiques mais non extravertis. Afin de savoir si l'ensemble de la population délinquante diffère véritablement de l'ensemble de la population témoin, nous devons tester conjointement ces deux facteurs de personnalité. Pour Burgess (1972), la formule la meilleure pour calculer une note commune est la suivante :

$$\text{Tendance naturelle au crime} = \text{extraversion} \times (\text{névrosisme})^2$$

Selon cet auteur, la variable névrosique (influencée par l'environnement) est plus importante dans la distinction entre délinquants et non délinquants

que la variable extraversion qui n'est qu'une sorte d'index inné renforçant l'habitude. Une vérification au sein de notre population de recherche (195 individus) au moyen d'une analyse différentielle dans laquelle les variables indépendantes étaient les mesures du degré d'extraversion et de névrosisme aux niveaux élevé, moyen et bas, et la variable dépendante était la délinquance, a confirmé que la mesure de névrosisme est primordiale dans la distinction entre criminels et non criminels. Nous avons donc adopté ici la formule de Burgess. La note de tendance au crime a été mesurée pour chaque sujet, alors que la population de recherche (quatre groupes) était divisée en trois niveaux de notes : premier tiers des sujets qui a récolté plus de 53 500 points (tendance criminelle relativement élevée), deuxième tiers des sujets ayant récolté entre 53 500 et 35 901 points (tendance criminelle moyenne) et dernier tiers des sujets ayant reçu moins de 35 901 points (tendance relativement basse).

Le tableau 5 représente la division entre délinquants et non délinquants, selon la mesure de tendance naturelle au crime. Nous voyons clairement que la plupart des délinquants ont été classés dans un niveau de tendance criminelle élevée ou moyenne, alors que la plupart des non délinquants ont été classés dans un niveau moyen ou bas. L'analyse X^2 montre l'indubitabilité de la tendance que l'on découvre déjà lors du simple examen visuel ($X^2 = 51,346$, $p < 0,01$). En conclusion, nous pouvons dire que ces résultats permettent clairement d'affirmer que les délinquants ont une personnalité plus extravertie et plus névrosique que les non délinquants chez lesquels ces deux variables se trouvent à un niveau plus bas. De surcroît, la mesure du névrosisme est plus importante dans la distinction entre criminels et non criminels que la mesure d'extraversion.

Tableau 5
Tendance au crime chez les délinquants
et les non délinquants

	N	Niveau élevé	Niveau moyen	Niveau bas
Criminels	113	59	38	16
Non criminels	82	6	27	49
Total	195	65	65	65

F — NIVEAU MORAL ET PERSONNALITÉ.

Jusqu'ici nous avons exposé séparément les résultats de notre recherche concernant les mesures des modes de jugement et les mesures de la personnalité. Nous allons maintenant examiner les liens existant entre ces deux groupes de mesures.

L'analyse (*varimax rotated factor matrix*) faite pour la population de recherche démontre que, en plus des deux facteurs concernant les modes de jugement (jugement moral et les quatre autres modes de jugement), un troisième facteur a été mis en évidence qui combine les deux caractéristiques de la personnalité (extraversion et névrosisme). La différence entre les deux facteurs de jugement est évidente dans les résultats exposés. Alors que, dans la catégorie du jugement moral (facteur B), on n'a pas trouvé de différence entre les groupes, de nombreuses différences ont été trouvées dans les quatre autres modes de jugement (facteur A). Le troisième facteur (C) qui comprend les deux traits de la personnalité montre l'existence d'une corrélation de $\sqrt{r} = 0,554$ entre les deux mesures de ces traits, avec une corrélation de $\sqrt{r} = 0,305$ pour la population délinquante (deux groupes) et de $\sqrt{r} = 6$ pour l'ensemble de la population non délinquante (niveau d'indubitabilité de $p < 0,01$). Ces résultats contredisent les conclusions de Eysenck qui, à la suite d'une longue série de recherches, affirme qu'au sein de la population générale ces deux mesures de la personnalité sont indépendantes l'une de l'autre, au contraire de la population délinquante où elles sont dépendantes dans un sens négatif.

La présence de ces trois facteurs enseigne qu'il n'y a pas de lien significatif entre les modes de jugement (facteurs A et B) et les composantes de la personnalité (facteur C). En fait, on n'a pas trouvé de fortes corrélations entre les deux séries de variables, ni dans les groupes non délinquants ni dans les groupes délinquants, à l'exception du groupe des délinquants adultes où les corrélations varient entre la mesure de névrosisme et les quatre autres modes de jugement de $\sqrt{r} = 0,452$ pour le jugement intéressé à $\sqrt{r} = 0,527$ pour le jugement social (avec $p < 0,01$). Il est cependant possible que, malgré le manque de lien entre elles, les deux séries de variables participent davantage ensemble à la distinction entre délinquants et témoins non délinquants.

Dans le but de trouver une réponse à cette hypothèse et de trouver les paramètres caractérisant les délinquants par rapport aux non délinquants, les deux groupes de variables ont été analysés selon le programme d'analyse discriminatrice (*discriminant analysis*) sur toute la population de recherche. On a trouvé une fonction discriminatrice ($X^2 = 86,38$,

df = 4, $p < 0,01$) selon laquelle les quatre variables discriminatrices sont par ordre d'importance :

- 1) névrosisme,
- 2) double jugement,
- 3) jugement social,
- 4) jugement moral.

Les corrélations entre les modes de jugement et les caractéristiques de la personnalité rendent possible l'élaboration d'une formule de prédiction permettant la distinction entre délinquants et non délinquants, dans laquelle chaque variable est pondérée selon son importance. En accord avec la formule de prédiction utilisée dans notre travail, il apparaît que 75,38 % de l'ensemble de la population de recherche a été correctement classé par la prédiction : 77 % des délinquants ont été classés comme délinquants à l'aide de la formule discriminatrice, alors que 73 % de la population témoin a été classée comme non délinquante. En résumé, on peut dire qu'en dépit de l'absence d'une corrélation significative entre les mesures de la personnalité et les mesures de jugement, la réunion de ces deux séries de variables permet une meilleure distinction entre les groupes criminels et non criminels.

Remarques.

Toutes les données statistiques, à l'exception de l'analyse discriminatrice, ont été réalisées à l'aide d'un ordinateur selon "release 79,5" du "Statistical Analysis System" (S.A.S.).

L'analyse discriminatrice a été réalisée à l'aide d'un ordinateur selon "release 9,0" version H du "Statistical Package Social Sciences" (S.P.S.S.).

Discussion et conclusion

Notre recherche révèle qu'il n'existe pas de différence de niveau de jugement moral entre délinquants et non délinquants appartenant à la même classe socio-économique. Les niveaux de moralité de ces deux populations ne sont pas élevés, mais égaux. Cependant, elles se sont distinguées de façon radicale par leur comportement et leur façon de vivre. Nous avons montré que, dans ces populations au jugement moral de bas niveau, d'autres modes complémentaires de jugement sont préférentiellement utilisés. Pour la population délinquante, il s'agit des jugements sociaux, intéressés et de constatation de fait, alors que pour les non criminels il s'agit du double jugement. Malgré les résultats de notre étude, il ne nous semble pas justifié de nier pour autant l'importance du jugement moral comme

régulateur du comportement lorsque ce jugement est de niveau élevé. Kohlberg (1968, 1975) ainsi que Kohlberg et Turiel (1971) ont prouvé que la connaissance du niveau moral permet de prédire dans une grande mesure le mode du comportement, comme le montre à l'évidence une série de recherches en criminologie : plus un individu désapprouve la délinquance, plus il aura lui-même tendance à respecter la loi. L'adhésion aux normes est donc fortement corrélée négativement à la criminalité (Hindelang, 1970, 1974 ; Biron, 1977 ; Chiricos, 1977 ; Caplan, 1978 ; Biron et Cusson, 1979). Kohlberg croit que les façons de penser et de juger de l'homme influencent ses actes. Selon lui et d'autres auteurs, la réflexion, le jugement et le comportement sont liés entre eux, car la conduite morale demande des formes prédéterminées de jugement moral. Le comportement moral apparaîtra seulement dans les domaines où la personne humaine pourra trouver une raison ou une idée qui encouragera l'acte moral. Le jugement moral est le résultat du développement qui conduit l'homme d'un simple enregistrement externe des valeurs normatives à des stades où l'individu internalise les ordres en même temps que leurs causes et leurs buts. Lorsque l'individu atteint ce dernier stade, il est parvenu à maturité morale.

Freudlich et Kohlberg (1971) ont montré que la plupart (73 %) des jeunes délinquants (15-17 ans) de la classe ouvrière étaient à un bas niveau de jugement moral, le niveau préconventionnel qui caractérise la période de l'enfance et qui demande un contrôle extérieur ou, à la place, l'attribution d'un renforcement positif afin d'encourager à suivre la norme ; dans le groupe témoin, la majorité des individus était au même niveau de jugement moral que les délinquants. Dans ce travail on n'a pas mis en évidence de différences dans le jugement préconventionnel (intéressé) de la population jeune (17-21 ans) entre délinquants et non délinquants (tableau 1). Nos délinquants sont des individus pour qui la déviance est un mode de vie mais, malgré tout, leur niveau de jugement moral n'est pas différent de celui de la population témoin non délinquante.

Il nous semble possible d'expliquer nos résultats par la distinction qualitative du niveau moral des deux populations. Nous proposons donc de distinguer entre niveau moral interne et niveau moral externe. Les deux populations se sont probablement distinguées par le chemin d'intériorisation et d'assimilation du message éducatif. La population non délinquante est sans doute parvenue au stade moral par intériorisation, alors que la population délinquante a simplement pris note de ces modèles moraux sans les internaliser. Chez les criminels, l'acquisition des codes moraux, sans assimilation ni intériorisation, les a empêchés de bâtir en eux-mêmes la possibilité d'une morale généralisée, c'est-à-dire que le jugement moral d'une situation conflictuelle déjà rencontrée les oblige à une nouvelle réflexion morale. Ainsi, dans les dilemmes spécifiques, leur jugement était le résultat

du fait que les questions les touchaient personnellement (tableaux 2 et 3).

Ceci met en valeur l'importance de la qualité du stade moral auquel l'homme est arrivé. Il y aura une influence du jugement moral sur le comportement, dans les cas où l'homme est parvenu à un niveau moral au cours d'un processus intérieur de développement. Le rôle du système éducatif ne consiste pas en l'inculcation catégorique de la loi morale, mais à encourager les processus de développement grâce à des renforcements positifs qui permettent à l'enfant de réaliser au maximum son potentiel de façon active (Addad, 1983). Il nous paraît donc juste de supposer que les anomalies de la personnalité (excès d'extraversion ou de névrosisme) peuvent gêner le développement dans la direction d'un niveau moral de qualité. Il semble que l'absence de stabilité émotionnelle (hyperémotivité) rende difficiles les processus du débat moral intérieur, c'est-à-dire l'implication personnelle et l'assimilation profonde du système de valeurs permettant de réaliser les potentiels et d'atteindre à un niveau substantiel de jugement moral. Il doit être noté que les autres modes de jugement des groupes délinquants étaient significativement différents de ceux des groupes témoins. Le jugement du délinquant est, dans quelques dilemmes, guidé par son propre intérêt, c'est-à-dire amoral. Ce niveau de jugement intéressé représente le stade préopérationnel (l'hétéronomie) de Piaget. A ce stade, les lois ne sont pas assimilées en l'homme, ne font pas partie de sa personne. L'individu est prêt à leur obéir si elles s'accompagnent seulement de la peur d'une sanction immédiate (Bull, 1969). Au cours du développement normal, le niveau hétéronome se situe chez les enfants de 1 à 7 ans. Pour l'enfant, les lois lui sont extérieures et sont des obligations externes au moyen desquelles il parvient à la maturité et à contrôler ses impulsions. Même quand ces lois émanent de personnes significatives (parents et professeurs), l'enfant leur obéit par crainte et espoir d'une récompense. L'influence de l'hétéronomie persiste chez l'individu tout au long de sa vie et, même lorsque le pouvoir de renforcement positif gratifiant diminue vers l'adolescence, la peur de la punition demeure jusqu'à la fin un moyen de dissuasion. Il nous semble qu'il n'en est pas ainsi chez les délinquants particulièrement extravertis et émotifs. Ces délinquants possèdent une faible possibilité d'être conditionnés. Il en résulte qu'ils ont développé un système psychologique de contrôle peu efficace dans la prévention d'un comportement antisocial, et ce d'autant plus que leur environnement se révèle peu favorable.

En conclusion, l'association des mesures concernant les variables de la personnalité et du jugement est très importante dans la distinction entre délinquants et non délinquants. Il nous faut remarquer, pour finir, que les résultats de notre recherche peuvent éveiller l'intérêt du système éducatif (Turiel, 1976), dont le but est d'obtenir un niveau de jugement

moral qualitativement élevé, tout spécialement dans les couches de population défavorisées au point de vue des éléments de la personnalité et de l'environnement.

BIBLIOGRAPHIE

1. ADDAD M., Violence from an integrative viewpoint, in : SHOHAM S.G. (ed.), *The many faces of crime and deviance. Israel Studies in Criminology*, vol. VI, Sheridan House, Ramot Publishing, 1983.
2. BARUK H., *Tsedek*. Binghamton, Swan House Publishing Co., 1972.
3. BIRON L., *Les modalités de l'engagement et la délinquance*. Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Montréal, université de Montréal, 1977.
4. BIRON L. & CUSSON M., *La contrainte sociale et la délinquance*, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Montréal, université de Montréal, 1979.
5. BODDY J., *Brain systems and psychological concepts*, New York, John Wiley and sons, 1978.
6. BULL N.J., *Moral judgement from childhood to adolescence*, London, Routledge and Kegan Paul, 1969.
7. BURGESS P.K., Eysenck's theory of criminality : a new approach, *British Journal of Criminology*, 1972, 12, 74-82.
8. CAPLAN A., *A formal statement and extension of Hirschi's theory of social control*, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Montréal, université de Montréal, 1978.
9. CHIRICOS T.G. & al., *Deterrence of delinquency. Final report*, Tallahassee, Florida, The Florida State University, School of Criminology, 1977.
10. CUSSON M., *Le contrôle social du crime*. Paris, Presses Universitaires de France, 1983.
11. EYSENCK H.J., *Fact and fiction in psychology*, London, Pelican Books, 1965.
12. EYSENCK H.J., *The biological basis of personality*, Springfield, Illinois, Charles C. Thomas Publisher, 1967.
13. EYSENCK H.J. & EYSENCK S.B.G., *Personality structure and measurement*, London, Routledge and Kegan Paul, 1969.
14. EYSENCK S.B.G. & EYSENCK H.J., Crime and personality : an empirical study of the three factor theory, *British Journal of Criminology*, 10, 1970, 225-239.
15. EYSENCK S.B.G. and EYSENCK H.J., Crime and personality : Item analysis of questionnaire responses, *British Journal of Criminology*, 11, 1971, 49-62.
16. EYSENCK H.J., *The inequality of man*, London, Temple and Smith, 1973.
17. EYSENCK H.J., *Crime and personality* (2 ed.), London, Routledge and Kegan Paul, 1977.
18. FREUDLICH D. & KOHLBERG L., Moral judgement in delinquents, in : KOHLBERG L. & TURIEL E. (eds.), *Recent research in moral development*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971.
19. GUTMAN C.M., A note on the MPI : Age and sex differences in extraversion and neuroticism in a Canadian sample, *British Journal of Social and Clinical Psychology*, 5, 1966, 128-129.
20. HINDELANG M.J., The commitment of delinquents to their misdeeds : Do delinquents drift ? *Social Problems*, 17, 4, 1970, 502-509.
21. HINDELANG M.J., Moral evaluations of illegal behaviors, *Social Problems*, 21, 3, 1974, 370-385.
22. HOGHUGH M.S. & FORREST A.R., Eysenck's theory of criminality. *British Journal of Criminology*, 10, 1970, 240-254.
23. KOHLBERG L., Moral development and identification, in : STEVENSON H.W. (ed), *Child psychology. The 62nd yearbook of the National Society for the Study of Education*. Chicago, Chicago Press, 1963, 277-332.

24. KOHLBERG L., The child as a moral philosopher, *Psychology Today*, 2, 1968, 25-30.
25. KOHLBERG L., Stage and sequence : The cognitive development approach to socialization, in : GOSLIN D.A. (ed.), *Handbook of socialization theory and research*, Chicago, Rand McNally and Company, 1969, 437-480.
26. KOHLBERG L., Education for justice : A modern statement of the Platonic view, in : *Moral Education : Five Lectures*, Harvard Press, 1970, 56-83.
27. KOHLBERG L., Stages of moral development as a basis for moral education, in : BECK C.M., CRITTENDEN B.S. & SULLIVAN E.V. (eds), *Moral Education*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, 23-92.
28. KOHLBERG L., Moral development and the new social studies, *Social Education*, 37, 1973, 369-375.
29. KOHLBERG L., Moral education for a society in moral transition, *Educational Leadership*, 33, 1975, 46-54.
30. KOHLBERG L., The cognitive developmental approach to the moral education. *Phi Delta Kappa*, 56, 1975, 670-677.
31. KOHLBERG L. & TURIEL E. Moral development and moral education, in : LESSER G.S. (ed.), *Psychology and educational practice*. London, Scott Foresman and Company, 1971, 410-465.
32. MAC NAMEE S., Moral behavior, moral development and motivation, *Journal of Moral Education*, 7, 1977, 27-31.
33. MEDNICK S.A., A biosocial theory of the learning of law-abiding behavior, in : MEDNICK S.A. and CHRISTIANSEN K.O. (eds), *Biosocial bases of criminal behavior*, New York, Gardner Press, Inc., 1977, 1-8.
34. MEDNICK S.A. & HUTCHINGS B., Genetic and psychophysiological factors in asocial behavior, in : HARE R.D. and SCHELLING D. (eds), *Psychopathic behavior*, Wiley, 1978.
35. PIAGET J., 1932, *Le Jugement moral chez l'enfant*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
36. SYKES G.M. & MATZA D., Techniques of neutralization, *American Sociological Review*, 22, 1957, 664-670.
37. TURIEL E., A comparative analysis of moral knowledge and moral judgement in males and females, *Journal of Personality*, 44, 1976, 195-208.